

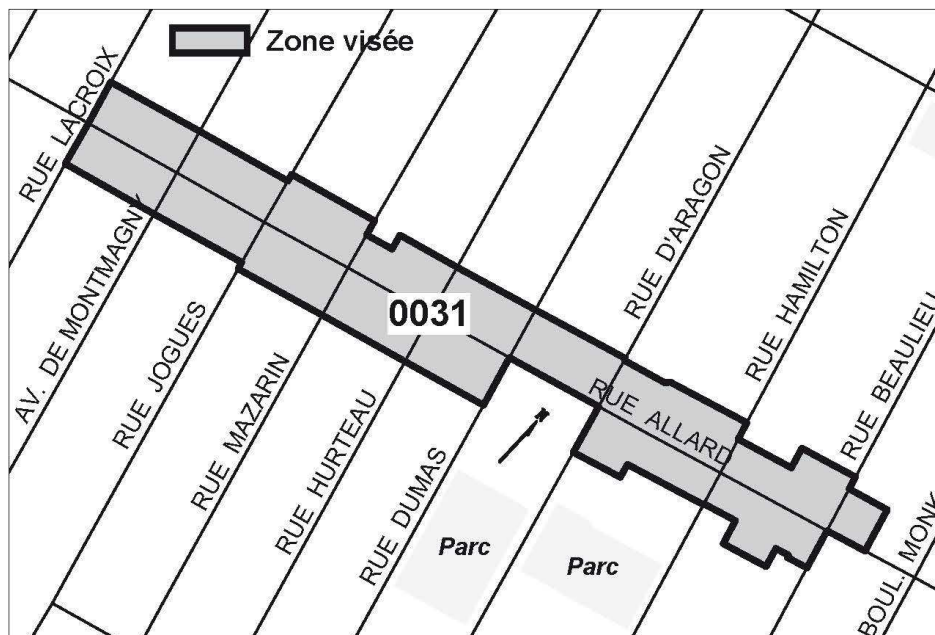
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE RATTACHÉ À L'USAGE «RESTAURANT» DANS LA COUR AVANT DU BÂTIMENT PORTANT LE NUMÉRO CIVIQUE 2851, RUE ALLARD**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest, suite à l'adoption à sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013, d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le **20 janvier 2014 à 18 h 30** dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 815, rue Bel-Air.

L'objet de la présente résolution vise à autoriser l'aménagement d'un café-terrasse rattaché à l'usage «restaurant» dans la cour avant qui fait face à la rue Allard, soit pour le bâtiment portant le numéro civique 2851, rue Allard, et ce, malgré les dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée ainsi que les zones contiguës à celle-ci, ladite zone visée étant délimitée comme suit :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ainsi que dans les bibliothèques de l'arrondissement.

**DONNÉ** à Montréal, ce 9 janvier 2014.

Diane Garand  
Secrétaire d'arrondissement par intérim

**Renseignements : 514 872-3431**